



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 165 de l'ordre du jour
**Financement de l'Opération hybride Union
africaine-Nations Unies au Darfour**

Budget révisé de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2016/17	1 039 573 200
Dépenses de 2016/17	1 028 134 900
Solde inutilisé de 2016/17	11 438 300
Crédit ouvert pour 2017/18	910 941 200
Dépenses de 2017/18	908 264 400
Solde inutilisé de 2017/18	2 676 800
Projet révisé présenté par le Secrétaire général pour 2018/19	727 522 700 ^a
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2018/19	(2 000 000)
Recommandation du Comité consultatif pour 2018/19	725 522 700

^a Compte tenu de l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant de 385 678 500 accordée par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/259](#) B (voir par. 2 du présent rapport).



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du budget révisé de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 11 décembre 2018. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi figure à la fin du présent rapport.

2. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a, dans son rapport sur le budget de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/794), présenté le projet de budget initial de la MINUAD d'un montant brut de 782 590 500 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, sans préjuger des décisions que les organes délibérants pourraient prendre comme suite aux résultats de l'examen stratégique conjoint dont le mandat de l'Opération devait faire l'objet (A/72/789/Add.7, par. 12 et 13). Il a recommandé l'ouverture d'un crédit de 771 356 900 dollars aux fins du fonctionnement de la MINUAD pour cet exercice de 12 mois (ibid., par. 42). Dans sa résolution 72/259 B, l'Assemblée générale a pris note de l'examen stratégique fait par le Secrétaire général et demandé à celui-ci de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-treizième session, un projet de budget révisé pour l'exercice 2018/19 qui tiendrait compte de toutes décisions qui pourraient être prises par le Conseil de sécurité. Dans la même résolution, elle a autorisé le Secrétaire général à engager au titre de l'Opération, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018, des dépenses d'un montant maximum de 385 678 500 dollars

II. Budget révisé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

A. Mandat et hypothèses budgétaires

3. Le mandat de la MINUAD a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1769 (2007). Sa prorogation la plus récente, jusqu'au 30 juin 2019, a été approuvée par le Conseil dans sa résolution 2429 (2018). Dans cette résolution, le Conseil a notamment pris note des recommandations formulées par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine dans le rapport spécial (S/2018/530), dans lequel était présentée une approche systémique pour le Darfour et un nouveau modèle assorti de priorités adaptées pour l'Opération et d'un modèle de transition échelonnée sur deux ans, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, dans l'optique du retrait de l'Opération le 30 juin 2020 et de sa liquidation d'ici à décembre 2020, sous réserve qu'aucun changement important n'intervienne dans les conditions de sécurité au Darfour et que les grands indicateurs soient atteints. Par ailleurs, dans sa résolution 2429 (2018), il a prié le Secrétaire général de produire, avant le 1^{er} mai 2019, dans le cadre d'un examen stratégique, une évaluation, notamment un plan de retrait détaillé de l'Opération assorti d'objectifs clairs.

4. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de l'Opération pour l'exercice 2018/19 sont résumées aux paragraphes 12 à 40 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget révisé de l'Opération pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/73/488).

B. Ressources nécessaires

5. Les prévisions de dépenses de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont de 727 522 700 dollars, soit une diminution de 183 418 500 (20,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. Cette différence s'explique par l'effet combiné de la diminution proposée des dépenses au titre des militaires et du personnel de police (147 919 300 dollars, soit 30,4 %) et du personnel civil (40 423 900 dollars, soit 16,5 %), partiellement contrebalancée par l'augmentation proposée des dépenses opérationnelles (4 924 700 dollars, soit 2,7 %). On trouvera aux chapitres II et III du budget révisé (A/73/488) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

6. Le Comité consultatif rappelle que, en application de la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité, l'Opération a commencé à réduire ses effectifs de militaires, de policiers et de civils en deux phases pendant l'exercice 2017/18, la première phase s'étant achevée le 31 décembre 2017 et la deuxième le 30 juin 2018 (A/72/636, par. 10). Le Comité note l'effet-report de la réduction des effectifs réalisée en 2017/18 sur les ressources nécessaires pour 2018/19.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2017/18 ^a	Effectif révisé pour 2018/19 ^b	Écart
Observateurs militaires	142	35	(107)
Contingents	8 593	4 015	(4 578)
Police des Nations Unies	960	760	(200)
Unités de police constituées	1 540	1 740	200
Total	11 235	6 550	(4 685)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé pour 2017/18, au 30 juin 2018, comme suite à la réduction progressive des effectifs.

^b Niveau maximum de l'effectif autorisé pour 2018/19, au 30 juin 2019, comme suite à la réduction progressive des effectifs.

7. Le montant révisé des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour 2018/19 est de 338 394 100 dollars, soit 147 919 300 dollars (30,4 %) de moins que le crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. Cette différence s'explique par la réduction des dépenses au titre des observateurs militaires (2,7 millions de dollars, soit 49,3 %), des contingents (132,1 millions de dollars, soit 35,2 %), de la Police des Nations Unies (12,5 millions de dollars, soit 26 %) et des unités de police constituées (0,6 million de dollars, soit 1,1 %), réduction principalement due au rapatriement de militaires et de membres du personnel de police réalisé en 2017/18 et prévu pour 2018/19 (A/73/488, par. 127 à 130).

8. Les effectifs prévus pour les militaires et les membres du personnel de police sont indiqués dans le deuxième tableau (Ressources humaines) du résumé du budget révisé pour 2018/19 (A/73/488), des données détaillées sur la réduction des effectifs étant communiquées dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le projet de budget révisé de la MINUAD pour 2018/19 tenait compte du calendrier de la réduction des effectifs militaires et de police établi conformément aux dispositions de la résolution 2429 (2018) du Conseil de sécurité.

9. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.

2. Personnel civil

Catégorie	Effectif autorisé pour 2017/18 ^a	Effectif révisé pour 2018/19 ^b	Écart
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	712	531	(181)
Personnel recruté sur le plan national ^c	1 819	878	(941)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	97	97	–
Volontaires des Nations Unies	128	68	(60)
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	–
Total	2 762	1 580	(1 182)

^a Effectif approuvé au 30 juin 2018 comme suite à la réduction progressive des effectifs et à la suppression de quatre postes (1 poste d'agent recruté sur le plan international et 3 postes d'agent recruté sur le plan national), en application du paragraphe 10 de la résolution 72/259 B, à savoir des postes qui étaient restés vacants pendant au moins deux ans et n'avaient pas été pourvus à la fin du mois de juin 2018.

^b Effectif révisé au 30 juin 2019 comme suite à la réduction progressive des effectifs.

^c Administrateurs et agents des services généraux.

10. Le montant révisé des ressources demandées au titre du personnel civil pour 2018/19 est de 203 846 100 dollars, soit 40 423 900 dollars (16,5 %) de moins que le crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. Le Secrétaire général indique que cette diminution s'explique par la suppression de postes réalisée en 2017/18 et proposée pour 2018/19 (*ibid.*, par. 131 et 132). Les propositions du Secrétaire général concernant les taux de vacance sont présentées aux paragraphes 115 et 116 du rapport sur le budget révisé pour 2018/19 (A/73/488).

11. L'effectif civil proposé pour 2018/19 est de 1 580 postes et emplois de temporaire, comme suite aux modifications ci-après apportées au tableau d'effectifs (*ibid.*, par. 35, 64 à 66, 71, 97 et 106) :

a) Suppression progressive de 1 183 postes et emplois de temporaire (181 postes d'agent recruté sur le plan international, 942 postes d'agent recruté sur le national et 60 postes de Volontaire des Nations Unies) (voir par. 12 et 13 du présent rapport) ;

b) Création d'un poste de P-3 à la Section du budget et des finances¹, le Secrétaire général entendant que la MINUAD bénéficie d'une délégation de pouvoir élargie au titre de la décentralisation à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

c) Transfert de 58 postes, principalement au profit des nouvelles équipes chargées de la liaison avec l'État (46) dans le cadre du modèle de transition appliqué au retrait de l'Opération en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies ;

d) Réaffectation de trois postes dans les nouvelles équipes chargées de la liaison avec l'État ;

¹ Dans le budget révisé pour 2018/19, il est indiqué que le Secrétaire général a, dans son rapport sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, proposé que six postes d'administrateur soient supprimés à la Division du budget et des finances des missions du Département de l'appui aux missions, pour être créés dans plusieurs missions importantes et multidimensionnelles (A/73/488, par. 106).

e) Transformation d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (voir par. 14 du présent rapport) ;

f) Reclassement d'un poste de P-4 spécialiste de la planification des missions en poste de P-3 (transféré du Bureau du Chef de cabinet au Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint), dont le titulaire sera chargé de seconder l'adjoint du Représentant spécial conjoint en ce qui concerne les activités liées à la transition.

Retrait progressif des membres du personnel civil pendant l'exercice 2018/19

12. Le Secrétaire général indique que la suppression de 1 183 postes et emplois de temporaire, à laquelle il est proposé de procéder au cours de l'exercice 2018/19, se déroulerait en trois phases : a) 384 postes et emplois de temporaire seraient supprimés à la fin de décembre 2018 ; b) 88 à la fin de mars 2019 ; c) 711 à la fin de juin 2019 (A/73/488, par. 35). Il précise que la suppression de 211 postes et emplois de temporaire, sur les 384 qu'il est proposé de supprimer à la fin de décembre 2018, s'inscrit dans le cadre de la proposition faite à l'origine, à savoir la suppression de 293 postes et emplois de temporaire dans la troisième phase de la mise en œuvre des mesures découlant de l'examen des besoins en personnel civil réalisé lors de l'exercice 2017/18².

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'examen stratégique conjoint du mandat de la mission, effectué en avril 2018, avait débouché sur une restructuration encore plus poussée de la MINUAD (voir par. 2 ci-dessus), laquelle avait été demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2429 (2018). La MINUAD a conclu, à l'issue d'un nouvel examen des besoins en personnel et de planification des effectifs réalisé en vue de cette restructuration, qu'en plus des 211 postes qu'il était recommandé de supprimer au 31 décembre 2018 dans le cadre de la troisième phase de la mise en œuvre des mesures découlant de l'examen des besoins en personnel civil réalisé en 2017/18 (voir par. 12 ci-dessus), 972 postes devraient être supprimés avant la fin de juin 2019 et que cela s'échelonne sur trois phases. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé que l'Opération n'avait pas encore procédé aux suppressions de postes prévues pour l'exercice 2018/19, puisqu'elle attendait que l'Assemblée générale se prononce sur le budget révisé. **Le Comité consultatif compte que le retrait du personnel civil s'effectuera aussi rapidement que possible et comme prévu, conformément aux résolutions 2363 (2017) et 2429 (2018) du Conseil de sécurité.**

Transformation de postes soumis à un recrutement international en postes soumis à recrutement local

14. Il est proposé de transformer, au 1^{er} janvier 2019, un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, afin de mettre à profit et de renforcer les capacités nationales de la Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire (A/73/488, par. 97). Le Comité consultatif note que c'est le seul poste qu'il est proposé de transformer, à la MINUAD, en poste soumis à recrutement local pour 2018/19. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, dans le cadre de l'établissement de son projet de budget révisé, l'Opération avait procédé à

² Un examen des besoins en personnel civil effectué pendant l'exercice 2017/18 a débouché sur une proposition consistant à réduire, en trois phases, les postes et emplois de temporaire. La première phase a abouti à la suppression de 426 postes et emplois de temporaire au 31 décembre 2017 ; la deuxième aboutirait à la suppression de 158 postes et emplois de temporaire au 30 juin 2018. Durant la troisième phase, 293 postes et emplois de temporaire supplémentaires devraient être supprimés au 31 décembre 2018 (voir A/72/794, par. 13).

un examen rigoureux de ses besoins en personnel afin de déterminer quelles étaient les compétences et les savoir-faire dont elle avait absolument besoin dans cette période critique de restructuration. Compte tenu des fonctions et des savoir-faire ayant été jugés nécessaires pour soutenir de façon adéquate la restructuration, il n'avait pas été jugé pragmatique ni utile à ce stade du cycle de vie de l'Opération de procéder à la transformation de postes soumis à un recrutement international en postes soumis à recrutement local. **Rappelant les résolutions 61/276 et 66/264 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif engage l'Opération à prendre de nouvelles mesures pour transformer davantage de postes soumis à un recrutement international en postes soumis à recrutement local (voir également par. 34 ci-dessous).**

Affectations temporaires donnant lieu au versement d'indemnités de fonctions

15. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 12 membres du personnel de la MINUAD recevaient actuellement une indemnité de fonctions, leurs attributions étant celles d'un poste plus élevé que le leur. Pour sept d'entre eux, les conditions nécessaires au versement d'une indemnité de fonctions prendront fin le 31 décembre 2018 au plus tard. Les cinq autres y auront encore droit jusqu'en juin 2019, sous réserve de l'approbation du budget révisé de l'Opération. Le Comité consultatif constate d'après les informations qui lui ont été fournies que, sur les cinq postes concernés par une prorogation des conditions de versement d'une indemnité de fonctions jusqu'en juin 2019, il s'agit pour quatre d'entre eux (2 P-4 et 2 D-1) d'une affectation temporaire qui dure depuis plus d'un an, dont une depuis le 1^{er} juillet 2016, ce qui signifie qu'au 30 juin 2019 cette affectation temporaire aura duré trois ans.

16. Le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes, dans ses rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports pour l'année terminée le 31 décembre 2017, a fait observer que l'octroi d'indemnités de fonctions ne s'était pas limité à des cas exceptionnels pendant l'exercice biennal 2016-2017 et que l'Organisation des Nations Unies avait déclaré que le recours excessif aux vacances de postes temporaires constituait l'un des principaux obstacles à une bonne planification du personnel dans l'Organisation (A/73/5 (Vol. I), chap. II, par. 93 à 99, et A/73/430, par. 34 et 35). **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus rapidement et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de mener à bien dans les meilleurs délais le recrutement aux postes actuellement pourvus moyennant l'octroi d'une indemnité de fonctions (A/73/498, par. 20).**

17. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 13, 14 et 16 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions faites par le Secrétaire général concernant le personnel civil.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2017/18</i>	<i>Montant proposé dans le projet de budget révisé pour 2018/19</i>	<i>Variation</i>
180 357 800	185 282 500	4 924 700

18. Le montant révisé des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2018/19 s'élève à 185 282 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 4 924 700 dollars (2,7 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. Le Secrétaire général propose de réduire les dépenses dans

toutes les catégories à l'exception de celle des fournitures, services et matériel divers, pour laquelle les dépenses seront en augmentation (y compris un montant de 15 millions de dollars au titre des autres activités de programme) (A/73/488, sect. II. A, et par. 141). Le Comité consultatif note que, si l'on exclut le montant de 15 millions de dollars, le montant révisé des dépenses opérationnelles s'établirait à 170 282 500 dollars, soit une diminution de 10 075 300 dollars (5,6 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18.

19. En ce qui concerne l'augmentation des dépenses prévues au titre des fournitures, services et matériel divers (23 650 400 dollars, soit 79,6 %), il est indiqué que l'augmentation s'explique principalement par a) l'ouverture d'un crédit de 15 millions de dollars au titre des autres activités de programme (voir par. 22 à 25 ci-dessous) ; b) la hausse des dépenses de fret et des dépenses connexes, en raison de la réorganisation des composantes militaire et de police, de la fermeture de 13 bases d'opérations et centres de police de proximité et de trois états-majors de secteur, et de la restructuration du bureau de secteur de Zalingei, en vue d'en faire le quartier général de l'Opération (A/73/488, par. 141 ; voir également par. 26 ci-après).

20. Le Comité consultatif note que, par rapport aux dépenses effectives enregistrées en 2017/18 et au premier trimestre de l'exercice 2018/19, les ressources demandées au titre de certaines rubriques de dépenses paraissent élevées ou ne semblent pas entièrement justifiées, par exemple :

a) Personnel fourni par des gouvernements : le montant révisé des ressources demandées est de 278 700 dollars, alors que le montant des dépenses effectives enregistrées en 2017/18 était de 35 100 dollars et qu'à la fin de septembre 2018, aucune dépense n'avait encore été enregistrée ;

b) Services d'entretien : le montant révisé des ressources demandées est de 2 234 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 467 700 dollars par rapport au montant autorisé pour les six premiers mois de l'exercice 2018/19, qui était de 767 000 dollars, sachant que le montant des dépenses enregistrées jusqu'en septembre 2018 était de 10 800 dollars (voir aussi par. 29 ci-dessous) ;

c) Fret et dépenses connexes diverses : le montant révisé des ressources demandées est de 16 693 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 11 170 000 dollars (202,2 %) par rapport au crédit ouvert, qui était de 5,5 millions de dollars, sachant que le montant des dépenses enregistrées en 2017/18 était de 3,2 millions de dollars et que le montant des dépenses enregistrées jusqu'en septembre 2018 s'établissait à 645 200 dollars ;

d) Fournitures sanitaires et articles de nettoyage : le montant révisé des ressources demandées est de 429 000 dollars, soit une diminution de 59 100 dollars (12,1 %) par rapport au crédit ouvert pour 2017/18. Or, le montant des dépenses enregistrées en 2017/18 s'est établi à 281 300 dollars et à 3 600 dollars jusqu'en septembre 2018 ;

e) Matériel informatique et matériel de communication : le montant révisé des ressources demandées est de 1 838 100 dollars ; aucun crédit n'avait été ouvert pour 2017/18. Le Comité a été informé que le montant demandé servirait à financer le remplacement prévu du matériel obsolète qui n'était plus en état de marche et qu'il ne serait pas rentable de réparer, surtout du matériel de réseau et de téléphonie.

21. Le Comité consultatif, qui a reçu un complément d'information comme suite à ses questions, n'est pas convaincu de la pertinence des ressources demandées pour l'exercice 2018/19. **Compte tenu des informations qui figurent au paragraphe 20 ci-dessus, le Comité consultatif recommande une réduction de 2 millions de dollars du montant demandé au titre des dépenses opérationnelles.**

Autres activités de programme

22. Un montant de 19 882 500 dollars est demandé, dans le projet de budget révisé pour l'exercice 2018/19, au titre des autres activités de programme, soit une augmentation de 14 982 500 dollars (305,8 %) par rapport au budget approuvé pour 2017/18. Le Secrétaire général explique que l'ouverture d'un crédit de 15 millions de dollars permettrait à l'équipe de pays des Nations Unies, avec l'appui de la MINUAD, d'entreprendre des activités de programme dans le cadre des fonctions de liaison étatique dont elle a récemment été investie, conformément au modèle de transition approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2429 \(2018\)](#) (A/73/488, par. 123 à 125).

23. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, si la responsabilité générale en incombait effectivement à la MINUAD, la répartition des tâches, de même que d'autres modalités d'exécution, était régie par des mémorandums d'accord. L'équipe de pays des Nations Unies exécuterait des projets dans les quatre États du Darfour moyennant les fonctions de liaison étatique. La mise en œuvre du modèle de transition devrait permettre d'assurer une reprise progressive des activités par l'équipe de pays selon le calendrier suivant : a) d'ici à la fin de la première phase, le 31 décembre 2019, l'équipe de pays devrait avoir renforcé sa présence dans les quatre États du Darfour ; b) pendant la deuxième phase, du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, l'équipe de pays devrait avoir trouvé des ressources supplémentaires d'un montant équivalant à la contribution financière de la MINUAD pour le financement du maintien de la paix, grâce à des appels de fonds. Le Comité a également été informé que, compte tenu des conditions difficiles qui régnaient au Darfour, notamment le grand nombre de personnes déplacées, la crise économique qui perdurait et l'absence d'un accord de paix global, les activités à mettre en œuvre pendant la période de transition devraient être bien conçues et adaptées, et qu'il faudrait, pour ce faire, tirer parti des avantages comparatifs de la MINUAD et de l'équipe de pays. L'équipe de pays bénéficierait des 10 années d'expérience de l'Opération ainsi que de réseaux bien établis dans la région, sa présence limitée sur le terrain, notamment en ce qui concerne les moyens humains, ne lui permettant pas de poursuivre seule les activités dans les zones d'où la MINUAD se retirerait, ni de les développer. Il était prévu que les institutions publiques étendent leur présence au Darfour et que l'offre de services publics s'améliore tout au long de cette période de transition.

24. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que le montant de 15 millions de dollars serait versé, conformément au programme d'activités ayant été approuvé, aux partenaires d'exécution compétents de l'équipe de pays qui auraient fait l'objet d'une procédure de vérification semblable à celle mise en place pour les projets à effet rapide. Le Comité a également obtenu la répartition des activités prévues par domaine d'intervention (voir le tableau ci-après).

Fonctions de liaison étatique – répartition des activités prévues

(En dollars des États-Unis)

<i>Domaine d'intervention</i>	<i>Partenaires d'exécution</i>	<i>Montant</i>
Résilience et moyens de subsistance/solutions durables pour les populations déplacées et les communautés d'accueil	HCR, OIM, UNICEF	7 340 000
État de droit : police, justice et système pénitentiaire	PNUD, FAO, ONU-Femmes, OMS, UNICEF, ONU-Habitat, FNUAP	4 465 210
Promotion des droits de la personne et renforcement des capacités y relatives	PNUD	2 194 790
Frais généraux de fonctionnement	Aux entités des Nations Unies qui hébergent 49 membres du personnel de la MINUAD dans leurs locaux	1 000 000
Total		15 000 000

Abréviations : FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population ; HCR, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; OIM, Organisation internationale pour les migrations ; OMS, Organisation mondiale de la Santé ; ONU-Femmes, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; ONU-Habitat, Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; PNUD, Programme des Nations Unies pour le développement ; UNICEF, Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

25. Les renseignements fournis dans le budget révisé sur les projets prévus étant insuffisants, le Comité consultatif a demandé davantage de précisions. **Le Comité consultatif compte qu'un complément d'information sera fourni dans le prochain projet de budget.** Le Comité a reçu les informations ci-après sur les projets prévus :

a) Dans le domaine de la résilience et de la recherche de moyens de subsistance/solutions durables pour les populations déplacées et les communautés d'accueil, les projets (dont le financement par projet va de 60 000 dollars à 1,8 million de dollars) favoriseront la cohésion sociale au niveau de la collectivité, la prestation de services de base aux communautés d'éleveurs et de rapatriés, l'autosuffisance des rapatriés, en particulier des groupes les plus vulnérables, à savoir les femmes déplacées ;

b) Dans le domaine de l'état de droit, les projets (dont le financement par projet va de 15 000 à 400 000 dollars) porteront sur le renforcement des capacités, la modernisation des infrastructures, l'élaboration de politiques, l'apport d'une aide juridictionnelle et l'amélioration de l'accès à la justice. Les bénéficiaires seront notamment les autorités chargées du maintien de l'ordre, les personnes déplacées, les communautés locales et les populations des centres pénitentiaires ;

c) Dans le domaine des droits de la personnes, des projets (dont le financement par projet va de 8 000 dollars à 300 000 dollars) permettront de renforcer les capacités des services de maintien de l'ordre, de consolider les mécanismes de protection des communautés, d'appuyer la stratégie en faveur de la justice transitionnelle, de dispenser des cours de formation aux fonctionnaires pour les aider à établir des rapports dans le cadre du mécanisme d'examen périodique universel et de contribuer à l'amélioration des infrastructures.

Travaux de construction au nouveau quartier général à Zalingei

26. Le Secrétaire général indique que les activités de maintien de la paix de la MINUAD se dérouleront essentiellement dans la région du Jebel Marra, où seront établies 13 bases d'opérations, dont le nouveau quartier général de l'Opération, qui sera transféré d'El-Fasher à Zalingei le 1^{er} janvier 2019 (A/73/488, par. 15). S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que les travaux de construction du nouveau quartier général avaient commencé en juillet 2018 et devraient s'achever vers la fin de janvier 2019. Il a également reçu des informations sur l'état d'avancement des travaux de construction (voir tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2

Activités de construction liées au transfert du quartier général de l'Opération à Zalingei

<i>Type de travaux</i>	<i>Activité</i>	<i>Début des travaux</i>	<i>Fin des travaux (prévisions)</i>	<i>État d'avancement</i>
Logements supplémentaires	Montage de modules préfabriqués supplémentaires au camp des bataillons	Juillet 2018	30 novembre 2018	Terminé à 90 % (en cours)
Remise en état	Cloisons et travaux de peinture	Août 2018	31 août 2018	Achevé
Bureaux et logements supplémentaires	Montage de modules préfabriqués supplémentaires	Septembre 2018	30 novembre 2018	Terminé à 90 % (en cours)
Travaux de remise en état	Transformation de modules préfabriqués existants en logements pour les personnalités importantes	Septembre 2018	4 octobre 2018	Achevé
Assainissement de l'eau et installations environnementales	Installations pour l'eau et les eaux usées et blocs sanitaires	Septembre 2018	30 novembre 2018	Terminé à 75 % (en cours)
Modules d'hébergement préfabriqués supplémentaires	Montage de modules préfabriqués supplémentaires au camp des bataillons	Décembre 2018	31 janvier 2019	Début de la mobilisation des moyens
Travaux de remise en état	Remise en état de modules préfabriqués au camp des bataillons	Décembre 2018	31 janvier 2019	Début de la mobilisation des moyens

27. Sous réserve de la recommandation figurant au paragraphe 21, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux dépenses opérationnelles.

4. Questions diverses

Règlement des demandes d'indemnisation

28. En ce qui concerne les 15 demandes d'indemnisation qui étaient en instance au 28 février 2018 (A/72/789/Add.7, par. 10), le Comité consultatif a appris, après avoir posé la question, que 10 demandes avaient été réglées et 2 rejetées, et que 3 demandes étaient en instance. **Le Comité se félicite du fait qu'une partie des demandes aient été traitées et compte que l'Opération fera le nécessaire pour régler les dernières demandes dans les meilleurs délais.**

Comptabilisation des dépenses

29. Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été données, que des soldes créditeurs ont été comptabilisés à certaines rubriques pour l'exercice 2017/18, notamment un montant de 43 500 dollars au titre des services d'entretien. Ayant demandé des précisions, il a été informé que, pour l'exercice 2017/18, l'Opération avait un budget entretien de 3 269 800 dollars et avait engagé des dépenses d'entretien chiffrées à 1 324 000 dollars. Pour des raisons techniques, ces dépenses avaient été comptabilisées à des rubriques autres que les services d'entretien. De plus, le solde créditeur de l'exercice tient au fait que des sommes versées au titre du recouvrement des coûts avaient été comptabilisées à la rubrique Services d'entretien. Le Comité a également été informé que l'Opération prenait les mesures nécessaires pour régler ces problèmes dans les meilleurs délais. **Lors de l'examen qu'il a consacré à l'exécution du budget de maintien de la paix pour l'exercice 2015/16, le Comité a estimé que les erreurs devraient être rectifiées avant la clôture des comptes. Selon lui, il faut tirer le meilleur parti d'Umoja pour améliorer le suivi et le contrôle budgétaires (voir A/71/836, par. 34 et 50). À ce stade de la mise en exploitation d'Umoja, Le Comité estime que des erreurs de ce type n'auraient pas dû se produire et espère qu'elles seront évitées à l'avenir.**

Indicateurs clefs de performance

30. En ce qui concerne les indicateurs de succès 2.4.1 à 2.4.3 des cadres de budgétisation axée sur les résultats figurant à la section I.E du projet de budget révisé, le Comité consultatif note que certains d'entre eux concernent des activités relevant des autorités nationales. **Le Comité réaffirme, qu'à son avis, il convient d'affiner certains indicateurs de succès de façon à mieux rendre compte des résultats que les entités des Nations Unies pourraient raisonnablement obtenir et des activités pour lesquelles on pourrait leur demander des comptes (voir A/73/498/Add.5, par. 8).**

Coefficient véhicules/effectifs et comptabilisation en pertes

31. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'à la fin de l'exercice 2017/18, après comptabilisation en pertes de 527 véhicules en cours d'exercice, le parc automobile se composait de 1 406 véhicules légers de transport de passagers. Il a également appris que les suppressions de postes proposées pour l'exercice 2018/19 n'auraient pas d'incidence sur le coefficient véhicules/effectifs retenu dans le projet de budget révisé, étant donné que les modifications concernant les effectifs avaient été prises en compte dans le calcul du coefficient. En outre, le Comité a été informé qu'au 31 octobre 2018, l'Opération disposait de 1 058 véhicules légers et qu'elle prévoyait d'en comptabiliser 473 en pertes d'ici à la fin de l'exercice 2018/19, la durée de vie de certains ayant été dépassée. Il n'était pas prévu dans le projet de budget révisé pour l'exercice 2018/19 de procéder à l'achat de véhicules puisque l'Opération devait se retirer en 2020. **Le Comité compte que l'Opération**

appliquera les règlements et règles en usage pour comptabiliser ses véhicules en pertes.

5. Activités liées au retrait des effectifs et du matériel et à la liquidation

Enseignements tirés de l'expérience

32. Le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations concernant les activités de retrait des effectifs et du matériel et la liquidation des opérations de maintien de la paix dont le mandat était terminé, les plus récentes étant la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Il rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations et des recommandations relatives à la liquidation de l'ONUCI (voir [A/72/5 \(Vol. II\)](#), chap. II, par. 461 à 491). Le Comité des commissaires aux comptes avait noté que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions avaient mené ou prévu de mener des analyses a posteriori de chaque liquidation pour veiller à répertorier les enseignements tirés et les pratiques exemplaires et à en faire profiter d'autres missions de maintien de la paix qui avaient entamé leur retrait ou leur liquidation. Les analyses a posteriori ont couvert les éléments suivants : a) cessations de service et départs ; b) gestion des archives et des dossiers ; c) cession des actifs ; d) fermeture des sites, l'accent étant mis sur les initiatives environnementales et les problèmes qui se posaient dans ce domaine. **Le Comité consultatif estime encore une fois que l'expérience acquise lors de la liquidation de l'ONUCI, de la MINUL et de la MINUSTAH donne l'occasion d'établir des pratiques exemplaires et d'appliquer les enseignements tirés aux cas qui s'y prêtent. Il espère que les directives incorporées dans le manuel relatif aux activités de liquidation seront appliquées systématiquement à l'avenir (voir [A/72/789](#), par. 120 et 122).**

33. **Le Comité consultatif compte que l'Opération mettra à profit l'expérience acquise au cours du retrait et de la liquidation d'autres missions de maintien de la paix afin que ses propres activités de retrait, de liquidation et de clôture se déroulent dans les meilleurs délais et de manière appropriée, dans le respect de tous les règlements et règles s'appliquant (voir [A/71/836/Add.16](#), par. 21 et [A/71/676](#), par. 36). Il compte également que le Secrétaire général donnera dans le projet de budget pour 2019/20 des informations détaillées sur la planification des activités de liquidation de l'Opération, y compris pour ce qui est de l'élaboration d'un plan directeur de liquidation, qui décrira les activités de pré-liquidation et le plan de cession des actifs.**

Renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national

34. En ce qui concerne les activités de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national entreprises pendant le retrait de la mission, le Comité consultatif rappelle que la MINUL avait mis en place des activités pour aider les membres de cette catégorie de personnel à retourner sur le marché du travail local ; ces activités avaient pris la forme de salons de l'emploi annuels et d'un programme de certification des compétences professionnelles, les certifications étant délivrées par des établissements d'enseignement libériens agréés dans des domaines tels que la maçonnerie, la mécanique automobile, l'électricité, la plomberie, l'administration des entrepôts et la gestion des installations (voir [A/71/836/Add.16](#), par. 56). Dans sa résolution [69/259 B](#), l'Assemblée générale a estimé qu'il importait, tout en procédant au retrait de la Mission, de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national et demandé au Secrétaire général de poursuivre ses efforts à cet égard. **Le Comité compte que, lors de la phase de retrait, l'Opération proposera des**

activités de renforcement des capacités aux membres de son personnel recrutés sur le plan national et en rendra compte de manière approfondie dans son prochain budget.

Activités environnementales et activités de remise en état

35. Le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a signalé que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions révisaient le manuel relatif aux activités de liquidation de façon à y incorporer des directives relatives à l'établissement et à la mise en œuvre de plans directeurs de liquidation bien conçus. Le Comité des commissaires aux comptes a noté que les deux départements comptaient ajouter une annexe au manuel qui porterait sur les questions environnementales et comporterait des directives relatives à la remise en état environnementale et au transfert des sites des missions liquidées, ainsi qu'un certificat type pour les sites restitués au pays hôte ou aux propriétaires des terrains (voir [A/72/5 \(Vol. II\)](#), chap. II, par. 482 et 487 à 491, et [A/72/839](#), par. 13).

36. Le Comité consultatif rappelle également que le Comité des commissaires aux comptes a noté que, dans des missions qui avaient été liquidées ou avaient réduit leurs effectifs récemment, comme l'ONUCI et la MINUL, l'on avait constaté une pollution de l'eau et des sols se trouvant sous des groupes électrogènes et des citernes à carburant, notamment (mais pas exclusivement) dans les camps des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police (voir [A/72/5 \(Vol. II\)](#), chap. II, par. 429). En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que plusieurs projets avaient été entrepris dans toute la zone de la mission pour faire en sorte que la MINUAD laisse une bonne image d'elle-même sur le plan environnemental. Dans le cadre de son action en faveur de l'environnement, l'Opération a planté plus de 150 000 arbres à El-Fasher, ce qui en fait l'un de ses camps les plus boisés. Avec cette initiative d'une ampleur sans précédent pour les opérations de maintien de la paix, ce sont plus de 350 000 arbres résistant à la sécheresse qui auront été plantés dans la zone de la mission. En outre, dans la perspective de son départ, l'Opération a formé des techniciens du Darfour au fonctionnement des systèmes de traitement de l'eau et des eaux usées qu'elle a installés à El-Fasher, systèmes relativement perfectionnés. En ce qui concerne la pollution des sols dans les bases d'opérations, y compris celle provoquée par les fuites provenant des groupes électrogènes et des ateliers mécaniques, le Comité a été informé que l'Opération collaborait étroitement avec l'équipe environnementale du Siège pour remettre en état les sols contaminés par des hydrocarbures en utilisant des techniques de bioremédiation. La terre est traitée sur place ou excavée et transportée vers les installations de dépollution³.

37. Le Comité consultatif prend note des progrès accomplis par l'Opération en matière de gestion de l'environnement. Il compte qu'à l'avenir les fermetures et les transferts de sites se feront conformément aux directives en matière d'environnement et de gestion des déchets formulées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions et à la version révisée du manuel relatif aux activités de liquidation, y compris l'annexe sur les questions environnementales, et dans le respect des lois et pratiques du pays hôte dans le domaine environnemental, afin d'éviter tout impact sur l'environnement (voir [A/72/839](#), par. 14). Il souligne de nouveau que l'action visant à atténuer l'empreinte environnementale globale de la MINUAD doit être intensifiée, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses

³ La bioremédiation consiste à mélanger en plusieurs temps la terre contaminée à des matières organiques et à des détergents à dégradation rapide et à laisser ceux-ci agir. Les matières organiques décomposent les hydrocarbures en des composants hydrosolubles.

résolutions [69/307](#) et [70/286](#) (voir [A/72/789/Add.7](#), par. 38, [A/72/636](#), par. 49, et [A/71/836/Add.7](#), par. 64).

III. Conclusion

38. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont énoncées à la section IV du projet de budget ([A/73/488](#)). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 21 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que le montant révisé des ressources demandées soit réduit de 2 millions de dollars et ramené de 727 522 700 dollars à 725 522 700 dollars. Il recommande donc que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 725 522 700 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur le budget révisé de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/73/488](#))
- Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/789/Add.7](#))
- Résolution [72/259](#) B de l'Assemblée générale
- Résolutions [1769 \(2007\)](#) et [2429 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité